

JAN 2 1985

## Canada-Côte d'Ivoire

RETURN TO DEPARTMENTAL LIBRARY  
RETOURNER A LA BIBLIOTHEQUE DU MINISTERE

*De l'aide traditionnelle vers la coopération élargie*

**S**on Excellence M. Abdoulaye Koné, ministre de l'économie et des Finances et Son Excellence du Canada, ont signé (voir la photo) un important accord portant sur une ligne de crédit de 8,5 milliards de francs CFA et une subvention de 1,0 milliard de francs CFA destinées à la consolidation de l'économie ivoirienne et à la création de liens traditionnels commerciaux et industriels, principalement dans le secteur du développement rural, entre les deux pays.

La signature de cet accord constitue une retombée non négligeable de la visite au Canada de Son Excellence M. Félix Houphouët-Boigny, Président de la République de Côte d'Ivoire, en juin 1983. En outre, elle est l'aboutissement des travaux de la Commission mixte canado-ivoirienne de coopération chargée d'harmoniser les relations bilatérales entre les deux pays.

Les nouvelles orientations arrêtées lors des travaux de cette Commission mixte visent à favoriser la transition d'une aide traditionnelle à une conception élargie de coopération mieux adaptée à la réalité des relations canado-ivoiriennes en associant des moyenne entreprise sans pour autant exclure les autres secteurs. satisfaisant leurs intérêts mutuels. C'est dans ce contexte de renforcement des intérêts commerciaux qu'un programme de relations industrielles a été mis sur pied, s'adressant tout particulièrement à la petite et moyenne entreprise, sans pour autant exclure les autres secteurs.

Cette ligne de crédit mise à la disposition du gouvernement ivoirien est remboursable sur 50 ans avec 10 ans de grâce et ne comporte aucun taux d'intérêt.

Cette ligne de crédit permettra une plus grande décentralisation dans la sélection des projets à être financés. Ces derniers seront choisis par



consensus au sein d'un comité restreint de coordination composé d'un représentant du Ministère ivoirien de l'Economie et des Finances et d'un représentant de l'Agence Canadienne de Développement International (ACDI). Le Comité pourra s'adjoindre des conseillers au besoin.

Une portion de 65% sera réservée au financement de nouveaux projets, principalement axés sur le développement rural et 35% iront à la poursuite de projets en cours. Le choix des secteurs d'intervention sera laissé à la Côte d'Ivoire tout en tenant compte des capacités de sociétés canadiennes d'y intervenir adéquatement.

Il a d'autre part été convenu que 10% de la ligne de crédit seront consacrée au développement des petites et moyennes entreprises (PME) ou au soutien du programme de coopération industrielle, qu'il s'agisse de projets nouveaux ou en cours.

Outre la ligne de crédit, une subvention additionnelle de 1,0 milliard

est destinée au financement des services d'une agence canadienne d'exécution qui agira comme agent d'achats et assurera la logistique liée aux activités de formation, de recrutement d'experts et d'engagement de sociétés de consultants. La subvention servira aussi au financement des services d'experts qui procéderont à l'évaluation des projets afin de s'assurer qu'ils rencontrent bien les objectifs visés. Cette agence d'exécution relèvera du Ministère ivoirien de l'Economie et des Finances.

Le Canada veut ainsi favoriser le transfert de la technologie canadienne en Côte d'Ivoire et créer des liens industriels et commerciaux durables par le biais, entre autres, de la création d'entreprises en co-participation. Il veut aussi contribuer à l'accroissement de la production, à la création d'emplois et à la croissance économique des PME ivoiriennes tout en familiarisant les sociétés canadiennes aux conditions ivoiriennes du marché. ■